

notre désir de justice et notre réalisme à l'égard de tous les Canadiens en appuyant la recommandation du juge Berger de ne pas construire de pipe-line dans la vallée du Mackenzie avant dix ans pour que les revendications territoriales soient non seulement réglées en principe mais aussi complètement mises en œuvre.

Pour beaucoup, le rapport du juge Berger signifie que l'on se tourne maintenant vers le projet Alcan selon lequel le gaz naturel de l'Alaska serait acheminé aux États-Unis le long de la route de l'Alaska. Je voudrais dire quelques mots de ce projet. Le Nouveau parti démocratique est actuellement d'avis, comme il l'était il y a plus d'un an quand il a fait connaître sa position dans un mémoire adressé au juge Berger, que de toutes les propositions de pipe-line avancées pour l'exploitation du gaz naturel du Nord, le projet Alcan est incontestablement le meilleur.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Est-il tout à fait acceptable actuellement? Je veux non seulement poser la question mais y répondre. Il est évident qu'il faut y travailler encore et apporter certaines modifications. A notre avis, on ne l'a pas étudié suffisamment. Si une évaluation complète démontre que le pipe-line de l'Alcan peut être construit sans trop de répercussions sociales et écologiques, et en supposant que les revendications territoriales des autochtones puissent être réglées avant sa construction, notre parti appuie précisément ce genre de pipe-line, moyennant une modification majeure. Cette modification concerne le financement. Comme ce pipe-line servira à expédier du gaz naturel américain aux marchés des États-Unis, il est certainement raisonnable d'exiger que ce pipe-line soit financé par les Américains eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je n'ai pas le moindre doute que nos amis américains seraient d'accord là-dessus. S'ils veulent faire venir le gaz du nord vers le sud, ce qui est compréhensible et nous convient parfaitement, la grande majorité des Américains trouveraient tout à fait raisonnable de financer eux-mêmes les travaux au lieu de les mettre à la charge des Canadiens.

Je presse le gouvernement de respecter les résultats de l'enquête publique, dont l'exécution a été démocratisée par le juge Berger, et d'accorder une nouvelle extension de délai de trois mois aux deux enquêtes relatives au tracé Alcan. Ce qui fait la valeur de l'enquête du juge Berger, c'est justement que les collectivités intéressées, prévenues assez longtemps d'avance, ont pu réfléchir aux questions qui les concernaient avant de venir déposer. Au Yukon, il n'y a eu qu'un préavis de six semaines et il ne restera que 36 jours d'audiences avant la date à laquelle la décision de principe doit être annoncée. Un délai de trois mois permettrait de faire du bon travail. Si le gouvernement s'en tient à sa date limite du 1^{er} septembre, les responsables auront à peine le temps d'effleurer les questions avant de rédiger leur rapport. Nous commettrions une faute grave en nous précipitant sans raison. Nous adresserons également une première rebuffade au juge Berger, dont l'un des grands mérites a été de tenir sur place les audiences permet-

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

tant d'entendre dans de bonnes conditions ceux qui seront touchés directement par les décisions.

D'ailleurs, l'entêtement du gouvernement à vouloir s'en tenir bêtement à cette date du 1^{er} septembre aurait aussi pour conséquence importante d'exclure le Parlement du processus décisionnel. J'ai écouté avec stupeur les réponses qu'a données aujourd'hui le premier ministre suppléant sur cette question. Il a parlé de la motion qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Qu'y lit-on? La motion présentée par le leader et traitant de la nécessité de faire intervenir le Parlement dans cette décision se lit comme il suit:

● (1240)

Que la Chambre a conscience des problèmes sociaux et économiques et des problèmes d'environnement et d'énergie liés à la question des pipe-lines du Nord et que, la solution de ces problèmes devant à son avis répondre à l'intérêt national, elle approuve la position du gouvernement selon laquelle il faut étudier tous les rapports pertinents avant de prendre une décision au sujet d'un pipe-line et de son tracé.

Que dit tout ce verbiage? Donne-t-on au Parlement le droit de prendre une décision? Dit-on que les représentants élus de la population canadienne, y compris ceux du Nord, auront un rôle à jouer dans la décision qui sera prise? Non. C'est un ramassis de platitudes. La motion dit en fait que c'est le gouvernement, le cabinet, qui prendra la décision après avoir étudié les rapports. Et quand la prendra-t-il? Pendant les mois d'été, quand il sait très bien que le Parlement sera en vacances?

M. MacEachen: N'y comptez pas.

M. Broadbent: Cette motion est une farce, et l'honorable député le sait. D'après le gouvernement, il faut rendre une réponse aux États-Unis avant le 1^{er} septembre parce que les lois de ce pays pourraient obliger le président Carter à prendre une décision à cette date. Toutefois, comme le sait le gouvernement, la date limite réelle n'est pas le 1^{er} septembre, mais le 1^{er} décembre. Le ministre sait bien que le président Carter peut obtenir un délai de 90 jours après le 1^{er} septembre s'il le veut, mais qu'il ne l'a même pas demandé. Le fait est que les États-Unis ne souffriront pas d'un délai de trois mois. Comme l'a noté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) dans la note dont j'ai parlé plus tôt, le responsable des programmes énergétiques américains, M. Schlesinger, a dit que le gaz de la baie Prudhoe serait «utile, mais pas vraiment important du point de vue de la consommation globale».

Pendant la période des questions, aujourd'hui, j'ai signalé au premier ministre suppléant que l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Thomas Enders, avait déclaré qu'il n'était pas urgent que le Canada ou les États-Unis prennent une décision rapidement. Le gouvernement n'a donc aucune excuse de reprocher aux États-Unis d'avoir fixé une date limite que le Canada doit respecter. La vérité, c'est que le gouvernement du Canada ne veut pas remettre une décision au-delà du 1^{er} septembre, car il sait que, sinon, il devra affronter le Parlement et la perspective d'un débat.